

# DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION EVOLUSCIENCES

22 / 174

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles.

Vu la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à Madame la Présidente du CCAS,

Considérant la programmation du centre social pour les vacances de la Toussaint 2022,

Considérant la volonté d'organiser des ateliers sur la thématique Robotique – objets volants – astronomie au sein du centre social Saint Exupéry les mardi 25 octobre, le vendredi 28 octobre et le vendredi 4 novembre de 14h30 à 17h30 à destination de 24 participants,

Considérant que l'association EVOLUSCIENCES a été choisie pour animer ces ateliers,

### DÉCIDE

- Article 1<sup>er</sup>** De signer la convention de prestation de service avec l'association EVOLUSCIENCES, représentée par Nadine POIRIER, 30 rue des Prés Saint Martin, à SAVIGNY SUR ORGE 91600 pour un montant total de 1037.30€ TTC.
- Article 2** Que la dépense sera imputée au Budget 2022.
- Article 3** Le Directeur Général ou la Directrice Générale Adjointe des services de la commune de Montgeron sont chargés de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à (aux) intéressé(s).
- Article 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le

30 SEP. 2022

  
**Sylvie CARILLON**  
Présidente du CCAS

# CONVENTION DE PRESTATION EVOLUSCIENCES

Entre :

L'association EVOLUSCIENCES dont le siège social est situé 30 Rue Prés Saint Martin 91600 Savigny sur Orge, représentée par Nadine POIRIER. Siret : 83015456300027

Et :

La commune de MONTGERON, CCAS- Centre Social Exupéry situé au 2 rue du Docteur Besson 91230 MONTGERON, représenté par Sylvie CARILLON, Présidente du CCAS.

## **Article 1 – Objet**

L'association s'engage à mettre en place des activités, au sein de la structure : Centre social Saint Exupéry situé, 2 rue Docteur Besson, 91230 MONTGERON dans le cadre des activités organisées durant les vacances scolaires de la toussaint pour un public de 24 participants sur la thématique Robotique/objets volants/astronomie pendant une durée de 3 séances de 3 heures.

## **Article 2 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période de 25,28 oct et 4 nov 2022. Les ateliers auront lieu le mardi 25 octobre, le vendredi 28 octobre et le vendredi 4 novembre 2022 de 14h30 à 17h30 pour le public participant à l'activité.

## **Article 3 – Calendrier des interventions**

Il est entendu que le calendrier des interventions pourra être modifié d'un commun accord en fonction d'une meilleure adaptation au groupe de travail dans le cas d'impératifs ponctuels de l'une ou de l'autre des parties. La totalité de ces ateliers sera encadrée par 1 intervenant.

## **Article 4 – Paiement**

La commune de MONTGERON s'engage à régler en faveur de l'association EVOLUSCIENCES un montant s'élevant à 1037.30 €. Le paiement sera effectué par mandat administratif puis, pour ceux qui l'utilisent, saisie sur chorus pro.

Le règlement s'effectuera :

- sur le compte de l'association EVOLUSCIENCES

COORDONNÉES BANCAIRES :

Banque : CIC Savigny-sur-Orge (91600)

IBAN : FR76 3006 6102 0500 0202 6920 107 BIC : CMCIFRPP

### **Article 5 – Assurance**

L'association EvoluscienceS déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les interventions.

### **Article 6 – Modification – Résiliation**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Si l'une des parties manque à une ou plusieurs de ses obligations, au titre du présent contrat, l'autre partie pourra résilier celui-ci, dans un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée sans donner lieu au versement d'indemnités au profit du contractant.

### **Article 7 – Litiges**

Tout litige survenant au cours de l'exécution de la présente convention sera porté, après épuisement des voies amiables, devant la juridiction administrative compétente pour y trouver résolution.

Fait à Savigny sur Orge, le

30 SEP. 2022

Pour la Mairie, Présidente du CCAS

Madame Sylvie CARILLON

Pour L'Association, La Présidente,

Madame Nadine POIRIER

**EVOLUSCIENCES**  
DÉCOUVRIR LES SCIENCES EN S'AMUSANT  
30, RUE DES PRES SAINT-MARTIN  
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE  
Tél : 07 69 87 88 19  
E-mail: evoluscienceS@gmail.com  
Siret : 830 154 563 00027 - APE : 8559B